



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 10 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 5 avril 2017 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 10 avril 2017 en séance ordinaire, à 17 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 14

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Christiane SCHEPPLER, M. Sébastien ROSSI, M. Philippe SCHUHLER, adjoints, MMES et MM. Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Jean-Marie GLEITZ, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEPFFEL, Servais BURRUS, Pascal OSER,

Absents excusés : 5

Mme Annie MICHEL, adjointe au Maire qui donne procuration à Mme Christiane SCHEPPLER

Mme Corinne HOFF qui donne procuration à Mme Anne-Marie BELENFANT

M. Gilles ZEUGMANN qui donne procuration à M. Sébastien ROSSI

Mme Murielle FREY qui donne procuration à M. Servais BURRUS

Mme Estelle KAMM qui donne procuration à M. Pascal OSER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13/03/2017 | 3 |
| 2) Désignation du secrétaire de séance | 3 |
| 3) Acquisition d'un terrain - Parking LABONAL | 3 |
| 4) Constitution d'une provision -pour risques et charges | 4 |
| 5) Budget Général- vote du Compte Administratif 2016 et du compte de gestion et affectation du résultat | 5 |
| 6) Budget Annexe - Ecole de Musique - Vote du Compte Administratif 2016 et du compte de gestion | 6 |
| 7) Budget annexe - zone des Hangars 2 ^{ème} tranche - approbation du Compte Administratif 2016 et du compte de gestion | 7 |

8) Budget annexe - zone artisanale du Wasen - approbation du Compte Administratif 2016 et du compte de gestion	8
9) Vote des taux d'imposition pour 2017	9
10) Budget Général - Budget Primitif 2017	9
11) Budget Annexe - Ecole de Musique - vote du Budget Primitif 2017	10
12) Budget annexe - zone des Hangars 2 ^{ème} tranche - vote du budget 2017	10
13) Budget annexe - zone artisanale du Wasen - vote du budget 2017	10
14) Souscription d'un emprunt	11
15) Personnel communal - Recrutement d'un contrat aidé	11
16) Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel.	12
17) Personnel communal - Avancement de grade	12
a) Création d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	13
b) Création d'un grade d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	13
18) Personnel communal - promotion interne	14
19) Travaux de rafraichissement des anciennes douanes	14
20) Laube - validation plan de financement	15
21) Divers	16

1) **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13/03/2017**

Le procès-verbal du 13/03/2017, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance est adopté à l'unanimité.

2) **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

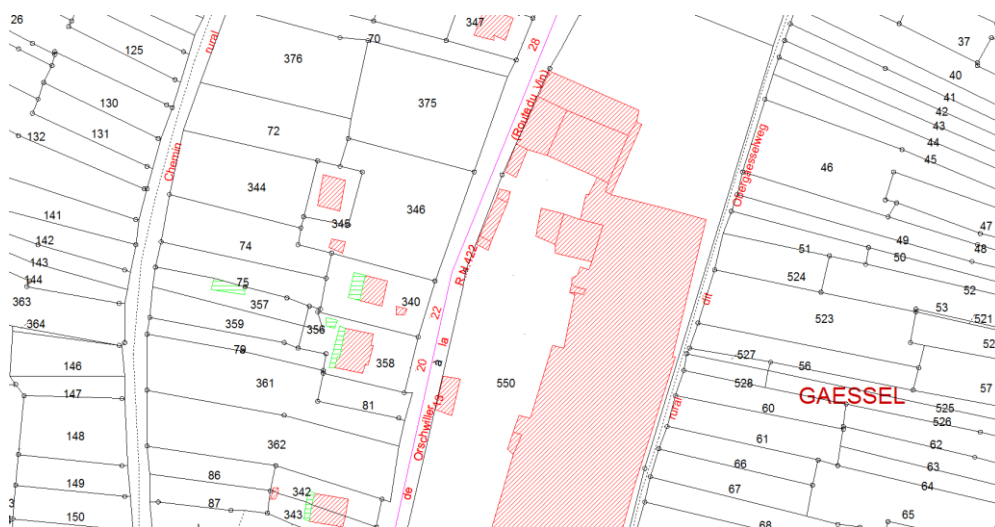
Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3) **Acquisition d'un terrain - Parking LABONAL**

Entendu les explications de M. le Maire qui propose d'acheter le parking LABONAL - situé route de Blienschwiller, section 22 parcelle 346, d'une superficie de 17,97 ares ;

Le terrain est classé en zone constructible du POS - UBa et est grevé d'une servitude de passage pour France Telecom vers la parcelle 345 - local technique ;

Vu l'estimation de France domaine du 22 mars 2017 qui fixe la valeur du terrain à 237 000 €



Vu l'accord de M. MALFAIT Directeur de LABONAL de vendre ce terrain à 190 000 € net vendeur ;
Considérant que cette acquisition est motivée par le soutien financier de la Sté LABONAL qui traverse des difficultés économiques ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité ;

Décide d'acquérir le terrain précité en objet auprès de la Sté LABONAL ou à toute personne morale s'y substituant au prix de 190 000 € net vendeur ;
Charge le maire de signer toutes les pièces relatives à cette affaire ;

4) **Constitution d'une provision -pour risques et charges**

Vu l'article L.2321-2 du CGCT alinéa 19
Vu l'article R.2321-2 du CGCT ;

La constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de prudence : la prévision d'un risque qui, s'il se réalise, entrainera une charge, oblige à constituer sans délai une réserve financière, celle-ci sera ainsi supportée par le résultat de l'exercice comptable au cours duquel le risque est apparu.
La réserve sera reprise lors de la réalisation du risque pour y faire face.

Si ce risque s'avère inexistant, la reprise générera un gain exceptionnel pour l'exercice au cours duquel le risque aura disparu.
Le régime de droit commun est celui des provisions semi-budgétaires, qui n'impacteront que la section de fonctionnement

Vu l'état des charges impayées fourni par notre locataire ;

Le Conseil Municipal décide après délibération et vote à l'unanimité;

Décide

- de constituer une provision pour risques et charges exceptionnels, semi-budgétaire de 5040 €, pour le règlement des charges de loyer, année 2016 et 2017 au compte 6817
- - de prévoir la reprise de cette provision au compte 78/7875 lorsque le risque se réalise.

5) Budget Général- vote du Compte Administratif 2016 et du compte de gestion et affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2016	2 221 942,17
Dépenses 2016	- 1 566 254,84
Résultat de fonctionnement 2016	655 687,33
Excédent 2015 (report)	980 669,80
<u>Excédent de fonctionnement 2016</u>	1 636 357,13
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2016	864 553,12
Dépenses 2016	- 800 448,65
Résultat d'investissement 2016	+ 64 104,47
Déficit d'investissement 2015	- 573 442,34
<u>Déficit d'investissement 2016</u>	- 509 337,87
<u>Excédent global 2016</u>	1 127 019,26

Le Maire quitte la salle et M. l'adjointe Christiane SCHEPPLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote,
Procèdent à l'adoption du compte administratif 2016 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Décide de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
comme suit :

Résultat de clôture du compte administratif et compte de gestion	
Excédent de fonctionnement	1 636 357,13 €
Résultat N en section d'investissement	+ 64 104,47 €
Report du déficit N-1 en section d'investissement	- 573 442,34 €
Solde d'exécution section d'investissement	509 337,87€
Besoin de financement	509 337,87€
Délibération de l'affectation du résultat	
Affectation au R1068	509 337,87 €
Report en fonctionnement au R002	1 127 019,26 €

6) **Budget Annexe - Ecole de Musique - Vote du Compte Administratif 2016 et du compte de gestion**

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2016	32 482,19
Dépenses 2016	- 31 868,44
Résultat de fonctionnement 2016	+ 613,75
Excédent 2015 (report)	+ 14 519,79
<u>Excédent de fonctionnement 16</u>	15 133,54
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2016	0,00
Dépenses 2016	- 0,00
Excédent d'investissement 2015	+ 167,54
<u>Excédent d'investissement 2016</u>	+ 167,54
<u>Excédent global 2016 :</u>	15 301,08

Le Maire quitte la salle et M. l'adjointe Christiane SCHEPPLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, à l'unanimité

- adoptent à l'unanimité le compte administratif 2016 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.
- Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

7) **Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - approbation du Compte Administratif 2016 et du compte de gestion**

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2016	19 965,34
Dépenses 2016	545,68
Excédent 2015 (report)	+ 38 343,65
<u>Excédent de fonctionnement 14</u>	57 763,31
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2016	545,68
Dépenses 2016	0,00
Déficit d'investissement 2015	-545,68
<u>Résultat d'investissement</u>	0,00
<u>Résultats cumulés 2016 :</u>	57 763,31

Le Maire quitte la salle et Mme l'adjointe Christiane SCHEPPLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, à l'unanimité,

- adoptent le compte administratif 2016 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.
- Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

8) **Budget annexe - zone artisanale du Wasen - approbation du Compte Administratif 2016 et du compte de gestion**

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2016	67 208,85
Dépenses 2016	- <u>64 370,66</u>
Résultat de fonctionnement 2016	2 838,19
Déficit 2015	- 65 407,17
<u>Déficit de fonctionnement 16</u>	- 62 568,98
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2016	+4 799,00
Dépenses 2016	- <u>58 584,99</u>
Résultat 2016	- 53 785,99
Excédent d'investissement 2015	+ 169 655,45
<u>Excédent d'investissement 16</u>	+ 115 869,46
<u>Résultats cumulés 2016 :</u>	53 300,48

Le Maire quitte la salle et Mme l'adjointe Christiane SCHEPPLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, à l'unanimité,

- adoptent à l'unanimité le compte administratif 2016 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.
- Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

9) Vote des taux d'imposition pour 2017

Le maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2017 et un tableau présentant les simulations en cas d'augmentation,

Vu l'avis de la Commission des finances émis lors de la préparation budgétaire du lundi du 04.04.2017 ;

Le Conseil municipal après délibération, et vote, décide à raison de

18 voix POUR, 1 vote CONTRE

une augmentation de taux de 2%, soit

		Taux votés en 2016	Taux votés en 2017
Taxe d'habitation :		19,22 %	19,60
Taxe foncière sur le bâti :		11,91 %	12,15
Taxe foncière sur le non bâti :		50,41 %	51,42

10) Budget Général - Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes et Dépenses	3 235 243,57
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes et Dépenses	3 763 764,44

11) **Budget Annexe - Ecole de Musique - vote du Budget Primitif 2017**

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes et dépenses	48 202,54
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes et Dépenses	1 690,08

12) **Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - vote du budget 2017**

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes et dépenses	57 763,31€
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes et dépenses	0,00€

13) **Budget annexe - zone artisanale du Wasen - vote du budget 2017**

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes et dépenses	66 578,98
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes et dépenses	115 869,46

14) Souscription d'un emprunt

Vu les besoins de financement figurant au budget 2017 ;

Entendu les explications de M. le Maire ;

Vu les propositions de 3 organismes bancaires pour le financement de 2 enveloppes d'emprunt :

- 350 000 € à Court terme avec un remboursement au 31.12.2018
- 400 000 € sur 15 ans

Le Conseil municipal après délibération et vote à l'unanimité ;

Décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel, qui est la mieux disante ;

Charge le Maire de signer les documents afférents à cette offre ;

15) Personnel communal - Recrutement d'un contrat aidé

Vu la suspension à compter du 03.04.2017 du contrat aidé CAE /CUI qui court depuis le 14.11.2016, par son bénéficiaire qui a obtenu une offre d'emploi plus proche de chez lui ;

le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du lundi 18 avril 2017.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois ; Il précise que le taux d'aide apportée par l'Etat pour cet emploi s'élève à 76 % (il s'applique sur les 20 premières heures) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et vote à l'unanimité

- DECIDE de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine (20 heures minimum).

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

16) Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel à compter du 15 mai 2017.

Les attributions consisteront à :

- Réparer des petites maçonneries
- Crépir
- Jointer des murs
- Nettoyer le chantier

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 H.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 3 mois pendant une même période de 12 mois.

17) Personnel communal - Avancement de grade

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

a) **Création d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Considérant la nécessité de créer 1 emploi **d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**, en raison des nécessités de service,

Le Maire propose à l'assemblée,
- la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 27/35èmes (heures hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter **du 01.05.2017**,
Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Grade : adjoint technique territorial principal de 2ème classe - -

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la(les) modification(s) du tableau des emplois ainsi proposée(s).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

b) **Création d'un grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles**

Considérant la nécessité de créer 1 emploi **d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles**, en raison des nécessités de service,

Le Maire propose à l'assemblée,
- la création d'1 emploi **d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles**, permanent à temps non complet à raison de 31,5/35 (heures hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter **du 01.05.2017**,
Filière : Médico-sociale,

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : **agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles** :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

18) Personnel communal - promotion interne

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet (grade d'accueil après promotion interne) pour assurer les missions de

- Agent comptable polyvalent : Assurant le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes, ainsi que des fonctions polyvalentes d'accueil du public

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE ▪ la création, à compter du 01.05., d'un emploi permanent à temps complet de REDACTEUR,

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter **du 01.05.2017,**
Filière : ADMINISTRATIVE,

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : **Rédacteur**

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

19) Travaux de rafraichissement des anciennes douanes

Vu la forte demande des parents de bénéficier d'un accueil au périscolaire à la prochaine rentrée scolaire 2017/2018 (plus de 100 demandes au total pour 60 places disponibles au périscolaire actuellement)

Dans l'impossibilité pour la Communauté de Communes Barr Bernstein d'agrandir les locaux du périscolaire dans les délais ;

Il est proposé en concertation avec la Communauté de Communes d'organiser un service de restauration scolaire avec garderie qui pourra accueillir une quarantaine enfants dans les locaux des anciennes douanes

La Communauté de Communes prendra en charge le service ; et la commune mettra à disposition les locaux ;

Dans ce cadre,

Le Conseil Municipal

Après délibération et vote décide d'engager des travaux de rafraîchissement des anciennes douanes (sol, électricité, placoplâtre, peinture, sanitaires) qui démarreront dès les vacances de Pâques
Charge le Maire de solliciter des devis et de faire réaliser les travaux

20) Laube - validation plan de financement

Le Maire expose que ce dossier est en bonne voie et qu'une ouverture de plis a été lancée ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité

Prend acte du fait que le projet de réfection de la Laube ne pourra bénéficier du fonds de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le dossier administratif n'était pas prêt pour le 10 mars 2017 date limite de dépôt des dossiers ;

Charge le Maire de solliciter une aide pour ce dossier au niveau du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017

Valide le plan de financement exposé ci-dessous ;

MISE EN ACCESSIBILITE LAUBE		
PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE		
Dépenses en € HT		
Travaux	100 000,00	
Mission Maîtrise œuvre	18 500,00	
Divers (missionSPS / contrôle technique)	4 000,00	
Total	122 500,00	
Recettes en € HT		en %
Réserve parlementaire	1 900,00	1,55
<u>Autofinancement :</u>		-
Fonds propres	60 600,00	49,47
Fonds de soutien à l'investissement local	60 000,00	48,98
Total	122 500,00	100,00

21) **Divers**

Le secrétaire
Philippe SCHUHLER

Le Président,
Claude HAULLER